

*Questions orales*

● (1152)

**M. MacEachen:** Le lettre est entre les mains de la Commission. Toutes les preuves peuvent être présentées devant elle, comme il se doit.

**Une voix:** Comme un criminel.

**M. MacEachen:** Si le gouvernement a tort, et si la preuve en est faite, bien sûr que cela se saura; le Parlement pourra alors prendre les mesures qu'il voudra.

**Une voix:** Il sera trop tard.

**M. MacEachen:** Le député et moi-même différons d'avis sur la façon indiquée de procéder.

**M. Hees:** Il veut mettre les choses au jour et vous voulez les cacher.

**M. MacEachen:** Je l'ai déjà dit: l'endroit indiqué pour entendre les témoignages, pour obtenir les documents, pour obtenir les dépositions des ministres, c'est devant la Commission: c'est ce qui va se faire. Puis on tirera alors les conclusions. A mon avis, il ne convient certainement pas de tirer des brides de témoignages ici et là à la Chambre des communes à la suite d'articles de journaux, et d'en espérer des conclusions juridiques quelconques. Je pensais que nous avions mis sur pied une commission royale d'enquête précisément pour suivre la voie judiciaire et non pas politique. Voilà ce qui explique pourquoi nous différons d'avis.

\* \* \*

**LES PÊCHES****LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR LES PÊCHERIES DES CÔTES OUEST ET EST**

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Pêches que je m'adresse. Le ministre a déclaré vendredi dernier qu'il attendrait jusqu'au 26 mai, soit aujourd'hui, pour connaître la réponse des États-Unis à sa décision de rappeler les pêcheurs canadiens du banc de Swiftsure.

Le ministre pourrait-il dire maintenant à la chambre s'il connaît la réaction des États-Unis à la décision du Canada de réduire la pression exercée sur le banc de Swiftsure? S'il ne la connaît pas, le ministre pourrait-il nous dire maintenant s'il entend impartir un nouveau délai, de façon que nous soyons fixés à propos de ces négociations?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, je devrai consulter le hansard pour savoir exactement quelle expression j'ai utilisée. A propos de délai, j'ai l'impression que les deux parties avaient convenu de se rencontrer le 26 mai, soit aujourd'hui. Nous nous attendons à recevoir la réponse des Américains dans le courant de la journée, ou peut-être demain, si les entretiens se poursuivent. Je vais attendre le rapport des négociateurs spéciaux pour connaître la réponse des États-Unis. Peut-être le délai a-t-il été induit de mes propos, lorsque j'ai déclaré que nous n'attendrions pas que la saison de pêche soit terminée, car nos pêcheurs auraient fait un sacrifice que nous trouverions inacceptable.

**M. Leggatt:** Comme le ministre le sait, nos pêcheurs ont déjà sacrifié un mois de pêche au large du banc de Swiftsure. J'aimerais maintenant attirer l'attention du ministre sur la côte Est, plus précisément sur la pêche aux pétoncles. Selon mes informations, les États-Unis ont redoublé d'efforts dans la pêche aux pétoncles, ce qui contrevient à l'accord provisoire par lequel les deux parties se sont engagées à maintenir un niveau constant de conservation des réserves. Quelles mesures le ministre a-t-il proposées en réponse aux pressions exercées par les États-Unis sur les pêcheurs aux pétoncles pour les forcer à se conformer à l'accord provisoire?

**M. LeBlanc (Westmorland-Kent):** J'admets que les pêcheurs canadiens ont accusé des pertes dans l'affaire du banc de Swiftsure. Je tiens cependant à rappeler au député que l'accord prévoyait expressément la possibilité d'interdire l'accès au banc de Swiftsure. Nous n'étions pas d'accord sur les raisons présentées à l'égard de la conservation des réserves, mais le fait demeure que l'accord prévoyait la possibilité d'interdire la pêche au large du banc et nous ne voulions pas ménager aux États-Unis une échappatoire dans le but de ne pas respecter le reste de l'entente. Nous avons respecté notre partie de l'entente et nous tenons à ce que les États-Unis respectent la leur.

Quant à la côte Est, le député semble dire que le banc Georges s'inscrit entièrement à l'intérieur de l'éventuelle zone canadienne. En fait, les États-Unis et le Canada se partagent le banc Georges. C'est là qu'est la région litigieuse. Nous jugeons que les États-Unis ont été imprudents en ce qui concerne la conservation des réserves de pétoncles dans la partie du banc comprise dans leur zone ou zone éventuelle. Nous sommes du même avis au sujet de leur pêche à l'aiglefin. C'est sur cela que portaient les entretiens qui ont eu lieu hier à Halifax.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE****LE DUMPING DES TOMATES EN CONSERVE**

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle concerne les tomates entières en boîtes. Ce n'est pas la première fois que je lui en parle, à lui et au ministre des Finances. Je voudrais citer une seule phrase du tribunal anti-dumping à propos des tomates entières en conserve:

Le tribunal conclut... que le dumping des tomates entières en provenance de Taiwan a causé, cause toujours et causera encore sans doute des torts matériels à la production canadienne de denrées semblables.

Le ministre voudrait-il assurer à la Chambre et aux fabricants que cette année le tarif sera maintenu au-delà du début de l'été et que l'on envisagera sérieusement de prolonger et même de hausser le tarif?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la Commission du tarif vient de rendre sa décision et je n'ai pas eu le temps de l'étudier avec mes collègues. On fera une déclaration dès que je l'aurai examinée.